

ASSEMBLÉE NATIONALE

RÉGULATION DE LA VIE PUBLIQUE - (N° 106)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 180

présenté par

M. Bernalicis, Mme Autain, M. Coquerel, M. Corbière, Mme Fiat, M. Lachaud, M. Larive,
M. Mélenchon, Mme Obono, Mme Panot, M. Prud'homme, M. Quatennens, M. Ratenon,
Mme Ressiguier, Mme Rubin, M. Ruffin et Mme Taurine

ARTICLE 6 BIS

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.